

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 17

No. FDS: 210261

V002.0

Révision: 06.04.2021

Date d'impression: 06.10.2021

Remplace la version du: 13.01.2020

LOCTITE EA 3455 known as Loctite 3455 A&B 24ML FR,NL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mé lange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITEEA 3455 known as Loctite 3455 A&B 24MLFR,NL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle époxy de

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhy drine; résines époxy diques (poids moléculaire

 $moven \le 700$

Résine époxy bisphénol F-épichlory drine (Mw<700)

a-(Oxirany lmethy l)-w-oxirany lmethoxy) poly [oxy (methy lethy lene)]

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence: ***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin,

garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. ***

Conseil de prudence: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Prévention P280 Porter des gants de protection.

Conseil de prudence: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

Intervention say

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Résine époxy de

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N°		
	d'enregistrement		
	REACH		
produit de réaction: bisphénol-A-		30- 50 %	Skin Sens. 1
épichlorhydrine; résines époxydiques (poids			H317
moléculaire moyen ≤ 700)			Eye Irrit. 2
25068-38-6			H319
			Skin Irrit. 2
			H315
			Aquatic Chronic 2
			H411
Aluminium en poudre (stabilisée)	231-072-3	20- 30 %	Water-react. 2
7429-90-5	01-2119529243-45		H261
			Flam. Sol. 1
			H228
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine	01-2119454392-40	10- 20 %	Skin Irrit. 2; Cutané(e)
(Mw<700)			H315
9003-36-5			Skin Sens. 1
			H317
			Aquatic Chronic 2
			H411
a-(Oxiranylmethyl)-w-		5- 10 %	Skin Irrit. 2
oxiranylmethoxy)poly[oxy(methylethylene)			H315
26142.20.2			Eye Irrit. 2
26142-30-3			H319
			Skin Sens. 1A
			H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

YEUX: Irritation, conjonctivite.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxy de de carbone (CO), du dioxy de de carbone (CO2) et de l'oxy de nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoy age.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

Laver soigneusement l'emplacement du produit renversé à l'eau et au savon ou avec une solution détergente.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hy giène:

De bonnes pratiques d'hy giène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Se reporter à la Fiche Technique.

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Protéger contre la lumière solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle époxyde

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
aluminium 7429-90-5 [ALUMINIUM (MÉTAL)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
aluminium 7429-90-5 [ALUMINIUM (PULVÉRULENT)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
aluminium 7429-90-5 [ALUMINIUM (FUMÉES DE SOUDAGE)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	En vi ronmental Compartment	Valeur			Remarques	
		 mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Eau douce	0,003 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Eau salée	0,0003 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhy drine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Usine de traitement des eaux usées.	10 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Sédiments (eau douce)			0,294 mg/kg		
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Sédiments (eau salée)			0,0294 mg/kg		
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Terre			0,237 mg/kg		
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Eau (libérée par intermittence)	0,0254 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Air					aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Prédateur					pas de potentiel de bioaccumulation

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29,39 mg/m3	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		104,15 mg/kg	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		8,3 μg/cm2	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,7 mg/m3	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62,5 mg/kg	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 9003-36-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		6,25 mg/kg	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0.4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte
Gris
Odeur Doux

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair $> 60 \, ^{\circ}\text{C} \, (> 140 \, ^{\circ}\text{F})$

Taux d'évaporation II n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité II n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur II n'y a pas de données / Non applicable Densité relative de vapeur: II n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,43 g/cm3

()
Densité en vrac
Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité
Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Insoluble

(Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts. Réaction avec des lessives fortes Réaction avec les oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxy des de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity)
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	LD50	> 15.900 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Résine époxy bisphénol F-épichlory drine (Mw<700) 9003-36-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
a-(Oxiranylmethyl)-w- oxiranylmethoxy)poly[ox y(methylethylene)] 26142-30-3	LD50	> 4.000 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
produit de réaction:	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
bisphénol-A-				
épichlorhydrine; résines				
époxydiques (poids				
moléculaire moyen≤700)				
25068-38-6				
Résine époxy bisphénol	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
F-épichlorydrine				Dermal Toxicity)
(Mw<700)				
9003-36-5				

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Aluminium en poudre	LC50	> 5 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	non spécifié
(stabilisée)			lard			
7429-90-5						

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700) 25068-38-6	non irritant	4 h	lapins	non spécifié
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	non irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Résine époxy bisphénol F-épichlory drine (Mw<700) 9003-36-5	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700) 25068-38-6	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	non irritant		lapins	FDA Guideline
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

S ensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
produit de réaction:	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
bisphénol-A-		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
épichlorhydrine; résines		de souris		
époxydiques (poids				
moléculaire moyen≤700)				
25068-38-6				
Aluminium en poudre	non sensibilisant	Test Draize	cochon d'Inde	Test Draize
(stabilisée)				
7429-90-5				
Résine époxy bisphénol	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
F-épichlorydrine		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
(Mw<700)		de souris		
9003-36-5				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude/ Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 472 (Genetic Toxicology: Escherichia coli, Reverse Mutation Assay)
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	positif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	without		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700) 25068-38-6	Non cancérigène	dermique	2 y daily	souris	masculin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies)
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700) 25068-38-6	Non cancérigène	oral : gavage	2 y daily	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700) 25068-38-6	NOAEL P >= 50 mg/kg NOAEL F1 >= 750 mg/kg NOAEL F2 >= 750 mg/kg	Two generation study	oral:gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
Aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral:gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/ Developmental Toxicity Screening Test)
Résine époxy bisphénol F-épichlory drine (Mw<700) 9003-36-5	NOAEL P > 750 mg/kg NOAEL F1 750 mg/kg NOAEL F2 750 mg/kg	étude sur deux générations	oral:gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat / Valeur	Parcours	Temps d'exposition/	Espèces	Méthode
No. CAS		d'applicatio	fré quence des soins		
		n			
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6	NOAEL 50 mg/kg	oral: gavage	14 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	NOAEL 250 mg/kg	oral: gavage	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
produit de réaction: bisphénol- A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700) 25068-38-6	LC50	1,75 mg/l	96 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Résine époxy bisphénol F- épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	LC50	5,7 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
produit de réaction: bisphénol- A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen≤700)	EC50	1,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
25068-38-6					
Résine époxy bisphénol F- épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	EC50	2,55 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
produit de réaction: bisphénol-	NOEC	0,3 mg/l	21 Jours		OECD 211 (Daphnia
A-épichlorhydrine; résines					magna, Reproduction Test)
époxydiques (poids					
moléculaire moyen≤700)					
25068-38-6					
Résine époxy bisphénol F-	NOEC	0,3 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
épichlorydrine (Mw<700)					magna, Reproduction Test)
9003-36-5					

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
produit de réaction: bisphénol-	EC50	> 11 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornut um	OECD Guideline 201 (Alga,
A-épichlorhydrine; résines					Growth Inhibition Test)
époxydiques (poids					
moléculaire moyen≤700)					
25068-38-6					
produit de réaction: bisphénol-	NOEC	4,2 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga,
A-épichlorhydrine; résines					Growth Inhibition Test)
époxydiques (poids					
moléculaire moyen≤700)					
25068-38-6					
	EC50	1,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
épichlorydrine (Mw<700)					Growth Inhibition Test)
9003-36-5					

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
produit de réaction: bisphénol-	IC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge, industrial	autre guide
A-épichlorhydrine; résines					
époxydiques (poids					
moléculaire moyen ≤ 700)					
25068-38-6					
Résine époxy bisphénol F-	IC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge, industrial	autre guide
épichlorydrine (Mw<700)		_		_	
9003-36-5					

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
produit de réaction: bisphénol- A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6	Non facilement biodégradable.	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Résine époxy bisphénol F- épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
produit de réaction: bisphénol- A-épichlorhydrine; résines	3,242	25 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6			
Résine époxy bisphénol F- épichlorydrine (Mw<700) 9003-36-5	2,7 - 3,6		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/ vPvB
No. CAS	
Aluminium en poudre (stabilisée)	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
7429-90-5	Très Bioaccumulable (vPvB).
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
(Mw<700)	Très Bioaccumulable (vPvB).
9003-36-5	

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	3082
RID	3082
ADN	3082
IMDG	3082
IATA	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A. (Résine époxydique)

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A. (Résine époxydique)

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A. (Résine époxydique)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy

resin)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	9
RID	9
ADN	9
IMDG	9
IATA	Ç

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	1.1
	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel:
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

Les classifications de transport énoncées dans ce chapitre sont valables en général pour les marchandises emballées et en vrac. Pour les emballages présentant un volume net maximal de substances liquides de 5 l ou un poids net maximal de matières solides de 5 kg par emballage individuel ou intérieur, les exceptions DS 375 (ADR), 197 (IATA), 969 (IMDG) peuvent être appliquées, suite à quoi la classification de transport pour la marchandise emballée peut diverger.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/EU):

Consentement préalable en connaissance de cause (649/2012/EU):

Non applicable
Polluants organiques persistants (2019/1021/EU):

Non applicable

EU. REACH, Annexe XVII, relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi (Reglement 1907/2006/CE): Non applicable

Teneur VOC < 3,00 % Combiné A/B (2010/75/EC)

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent. Veuillez consulter https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/counter-terrorism/protection/implementation-explosives-precursors-legislation_en.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hy giène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies professionnelles:

51

43 84

Protection de l'environnement:

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client.

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version réviséePage 1 sur 25

No. FDS: 207866

V002.0

Révision: 06.04.2021

Date d'impression: 06.10.2021

Remplace la version du: 31.10.2019

LOCTITE EA 3455 known as Loctite 3455 A&B 24ML FR,NL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mé lange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITEEA 3455 known as Loctite 3455 A&B 24MLFR,NL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Durcisseur époxy de

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

+33 (1) 4684 9000 Téléphone: +33 (1) 4684 9090

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Catégorie 1B Corrosion cutanée

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Catégorie 1 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Catégorie 2

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):



Contient amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine

 $Fatty\ acids, C18-uns atd.,\ dimers,\ oligomeric\ reaction\ products\ with\ fatty\ acids, C16-18$ and C18-uns atd., branched and linear, tetrae

Quartz (SiO2) respirable particulates (RCS) >=10%

2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol

	2,4,6-Tri(diméthy laminométhy l) -phenol
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence:	***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. ***
Conseil de prudence: Prévention	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Conseil de prudence: Intervention	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N° d'enregistrement		
	REACH		
Quartz (SiO2) "particules respirables (peut atteindre les alvéoles pulmonaire)" 14808-60-7	238-878-4	40- 50 %	STOT RE 2 H373
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	292-587-7, 292- 587-7 01-2119487290-37	15- 20 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411 Eye Dam. 1 H318
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	500-382-3	10- 20 %	Aquatic Chronic 2 H411 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1B H317
Quartz (SiO2) respirable particulates (RCS) >=10% 14808-60-7	238-878-4	7- 10 %	STOT RE 1 H372
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	203-180-0 01-2119538811-39	1- 3 %	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Acute Tox. 4; Oral(e) H302
alcool benzylique 100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38	2- 5 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Eye Irrit. 2 H319
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	202-013-9 01-2119560597-27	1- 3 %	Skin Corr. 1C H314 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Eye Dam. 1 H318
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	203-620-1 01-2119474441-41	0,1- 1 %	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H335

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures.

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxy de de carbone (CO), du dioxy de de carbone (CO2) et de l'oxy de nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemement fermé pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hy giène:

De bonnes pratiques d'hy giène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur époxy de

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court	Base réglementaire
				terme/Remarques	
quartz (SiO2)		0,1	Valeur Limite de Moyenne	Valeurs Limites	FVL
14808-60-7			d'Exposition	Réglement aires Contraignantes	
[SILICES CRIST ALLINES: QUARTZ,				(VRC)	
FRACTION ALVÉOLAIRE]					
quartz (SiO2)		0,1	Moyenne pondérée dans le		EU OELIII
14808-60-7			temps (TWA):		
quartz (SiO2)		0,1	Valeur Limite de Moyenne	Valeurs Limites	FVL
14808-60-7			d'Exposition	Réglement aires Contraignantes	
[SILICES CRIST ALLINES: QUARTZ,			_	(VRC)	
FRACTION ALVÉOLAIRE]					
quartz (SiO2)		0,1	Moyenne pondérée dans le		EU OELIII
14808-60-7			temps (TWA):		
2,6-dimethylheptane-4-one	25	250	Valeur Limite de Moyenne	Limite Indicative	FVL
108-83-8			d'Exposition		
[DIISOBUT YLCÉTONE]			-		

$\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	En vironmental Compartment		Valeur				Remarques
		11	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Eau douce		0,0068 mg/l	pp	BB		
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Eau salée		0,00068 mg/l				
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Eau (libérée par intermittence)		0,068 mg/l				
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Sédiments (eau douce)				0,341 mg/kg		
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Sédiments (eau salée)				0,746 mg/kg		
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Terre				0,274 mg/kg		
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Usine de traitement des eaux usées.		4,6 mg/l				
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	oral				0,23 mg/kg		
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Eau douce		0,073 mg/l				
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Eau salée		0,0073 mg/l				
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Sédiments (eau douce)				0,0577 mg/kg		
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Sédiments (eau salée)				0,00577 mg/kg		
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Eau (libérée par intermittence)		0,73 mg/l				
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Usine de traitement des eaux usées.		58 mg/l				
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Terre				0,016 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6 alcool benzylique	Terre Usine de		39 mg/l		0,456 mg/kg		
100-51-6	traitement des eaux usées.		39 mg/1				
alcool benzylique 100-51-6 alcool benzylique	Sédiments (eau douce) Sédiments (eau				5,27 mg/kg 0,527		
100-51-6 alcool benzylique	salée) Eau salée		0,1 mg/l		mg/kg		
100-51-6 alcool benzylique 100-51-6	Eau (libérée par intermittence)		2,3 mg/l				
alcool benzylique 100-51-6	Eau douce		1 mg/l				
alcool benzylique 100-51-6	Air						aucun danger identifié
alcool benzylique 100-51-6 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Prédateur Eau douce		0,046 mg/l				pas de potentiel de bioaccumulation
90-72-2	Dan douce		0,040 mg/1				

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau salée	0,005 mg/l		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	eau douce - périodiquement	0,46 mg/l		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	eau de mer - périodiquement	0,046 mg/l		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Usine de traitement des eaux usées.	0,2 mg/l		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Sédiments (eau douce)		0,262 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Sédiments (eau salée)		0,026 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Terre		0,025 mg/kg	
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Eau douce	0,03 mg/l		
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Eau salée	0,003 mg/l		
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Eau (libérée par intermittence)	0,3 mg/l		
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Sédiments (eau douce)		0,46 mg/kg	
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Sédiments (eau salée)		0,046 mg/kg	
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Terre		0,0746 mg/kg	
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Usine de traitement des eaux usées.	2,55 mg/l		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs		Exposition à long terme - effets systémiques		1,29 mg/m3	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6940 mg/m3	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,74 mg/kg	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,036 mg/cm2	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,38 mg/m3	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2071 mg/m3	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,32 mg/kg	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/kg	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,56 mg/cm2	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,29 mg/cm2	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,53 mg/kg	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		26 mg/kg	
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		7,6 mg/kg	
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		53,6 mg/m3	
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		215 mg/kg	
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8,7 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg	aucun danger identifié
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4 mg/kg	aucun danger identifié
alcool benzylique 100-51-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		110 mg/m3	aucun danger identifié
alcool benzylique 100-51-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		22 mg/m3	aucun danger identifié
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		27 mg/m3	aucun danger identifié
alcool benzylique	Grand public	Inhalation	Exposition à long		5,4 mg/m3	aucun danger identifié

nes aucun danger identifié 40 mg/kg aucun danger identifié
n à court 40 mg/kg aucun danger identifié
guë -
témiques
m à long 8 mg/kg aucun danger identifié fets
nes
m à court 20 mg/kg aucun danger identifié guë -
témiques
n à long danger identifié fets aucun danger identifié
ies
mà long 0,53 mg/m3 fets
nes 2.1 m z/m 2
on à court 2,1 mg/m3 guë - témiques
mà long 0,15 mg/kg ifets es
nà court 0,6 mg/kg
guë - témiques
nà long 0,13 mg/m3
fets les
nà court 0,13 mg/m3
guë - témiques
mà long 0,075 mg/kg
ifets les
n à court 0,075 mg/kg
guë - témiques
mà long 0,075 mg/kg ffets
ies
mà long fets 80 mg/kg
ies
nà long 479 mg/m3 fets
nes 290 mg/m3
guë - témiques
nà long 290 mg/m3
fets 250 mg ms
nà court 290 mg/m3
guë - aux
nà long 7,14 mg/kg
fets les
nà long 28,5 mg/kg
fets les
nà long 171 mg/m3
fets les
mà court 145 mg/m3
témiques
mà long 145 mg/m3
nà court 145 mg/m3
of voistof voistof voistof voistof vof vof vof vof vof

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide brun

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition Non disponible Point d'éclair > 60 °C (> 140 °F) Taux d'évaporation Inflammabilité Limites d'explosivité Pression de vapeur Densité relative de vapeur:

Densité ()

Densité en vrac Solubilité

Solubilité qualitative (Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Viscosité

(; 23 °C (73.4 °F)) Viscosité (cinématique) Propriétés explosives Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable 1,54 g/cm3

Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable

Insoluble

Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable 100.000 mpa.s

Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des bases fortes.

Réaction avec des acides forts.

Des oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type		•	
Quartz (SiO2) "particules respirables (peut atteindre les alvéoles pulmonaire)" 14808-60-7	LD50	> 2.000 mg/kg	non spécifié	non spécifié
amines, polyethylenepoly, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	LD50	3.221 mg/kg	rat	non spécifié
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
Quartz (SiO2) respirable particulates (RCS) >=10% 14808-60-7	LD50	> 22.500 mg/kg	rat	non spécifié
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	LD50	1.410 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
alcool benzylique 100-51-6	LD50	1.620 mg/kg	rat	non spécifié
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	LD50	1.200 mg/kg	rat	non spécifié
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type		_	
Quartz (SiO2) "particules	LD50	> 2.000 mg/kg	non spécifié	non spécifié
respirables (peut atteindre				
les alvéoles pulmonaire)"				
14808-60-7				
amines, polyethylenepoly-	LD50	1.465 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
, fraction				
tetraethylenepentamine				
90640-66-7				
Fatty acids, C18-unsatd.,	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
dimers, oligomeric				
reaction products with				
fatty acids, C16-18 and				
C18-unsatd., branched				
and linear, tetrae				
157707-73-8				
Quartz (SiO2) respirable	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
particulates (RCS) >=10%				
14808-60-7				
alcool benzylique	Estimatio	2.500 mg/kg		Jugement d'experts
100-51-6	n de la			
	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
2,6-diméthylheptan-4-one	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
108-83-8				

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Atmosphère	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'essai	d'expositi		
				on		
alcool benzylique	Estimatio	4,17 mg/l	poussières/brouil			Jugement d'experts
100-51-6	n de la		lard			
	toxicité					
	aiguë					
	(ETA)					
alcool benzylique	LC50	>4,178 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
100-51-6			lard			Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Corrosif	1 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	not corrosive		Human, EpiDermTMSIT (EPI-200), Reconstructed Human Epidermis (RHE)	OECD 431 (In Vitro Skin Corrosion: Reconstructed Human Epidermis (RHE) Test Method)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	irritant		Human, EpiDermTM SIT (EPI-200), Reconstructed Human Epidermis (RHE)	OECD 439 (In Vitro Skin Irritation: Reconstructed Human Epidermis (RHE) Test Method)
alcool benzylique 100-51-6	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
alcool benzylique 100-51-6	irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

$S\,ensi\,bilisation\,respiratoire\,ou\,cutan\'ee:$

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS			_	
amines, polyethylenepoly-	Sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
, fraction				
tetraethylenepentamine				
90640-66-7				
Fatty acids, C18-unsatd.,	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
dimers, oligomeric		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
reaction products with		de souris		
fatty acids, C16-18 and				
C18-unsatd., branched				
and linear, tetrae				
157707-73-8				
acide p-toluènesulfonique	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
(contenant au maximum 5		cobaye		
% de H2SO4)				
104-15-4	71.71	Essila disclarate		OF CD C : 1 1: 420 (Cl : C : 'C' : C'
alcool benzylique	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
100-51-6		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
2.1.6	9.99	de souris	1 107 1	
2,4,6-	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Tri(diméthylaminométhyl				
) -phenol 90-72-2				
	non sensibilisant	True de la constitución de la co	cochon d'Inde	OECD C :11: 406 (Cl : C : '('-('-)
2,4,6-	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cocnon a mae	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Tri(diméthylaminométhyl) -phenol		cobaye		
90-72-2				
2,6-diméthylheptan-4-one	non sensibilisant	T est de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
108-83-8	non sensibilisant		cochon a mae	OECD Guideline 400 (Skill Sensitisation)
100-03-0		cobaye	I	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
alcool benzylique 100-51-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
alcool benzylique 100-51-6	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Temps	Espèces	Sexe	Méthode
No. CAS		d'application	d'exposition			
			/ Fré quence			
			du			
			traitement			
alcool benzylique	Non cancérigène	oral: gavage	104 weeks	rat	mascilin/fém	equivalent or similar
100-51-6			once daily, 5		inin	OECD Guideline 451
			days/week			(Carcinogenicity
			-			Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
alcool benzylique 100-51-6	NOAEL P 200 mg/kg	screening	oral: gavage	souris	non spécifié

$Toxicit\'e \ sp\'ecifique \ pour \ certains \ organes \ cibles-exposition \ unique:$

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fré quence des soins	Espèces	Méthode
alcool benzylique 100-51-6	NOAEL 400 mg/kg	oral: gavage	13 weeks once daily, 5	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408
			days/week		(Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
amines, polyethylenepoly-,	LC50	420 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish,
fraction					Acute Toxicity Test)
tetraethylenepentamine					
90640-66-7					
Fatty acids, C18-unsatd.,	LC50	7,07 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish,
dimers, oligomeric reaction					Acute Toxicity Test)
products with fatty acids, C16-					
18 and C18-unsatd., branched					
and linear, tetrae					
157707-73-8					
acide p-toluènesulfonique	LC50	> 500 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus	OECD Guideline 203 (Fish,
(contenant au maximum 5 %					Acute Toxicity Test)
de H2SO4)					
104-15-4	T 050	1.00 //	0.61	D: 1.1	ED 4 ODD 72 1 (E: 1 4)
alcool benzylique	LC50	460 mg/l	96 h	Pimephales promelas	EPA OPP 72-1 (Fish Acute
100-51-6	T 050	1.52	0.61	D 1 1 : : : /	Toxicity Test)
2,4,6-	LC50	153 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name:	ISO 7346-1 (Determination
Tri(diméthylaminométhyl)-				Danio rerio)	of the Acute Lethal Toxicity
phenol					of Substances to a
90-72-2					Freshwater Fish
					[Brachydanio rerio
					Hamilton-Buchanan
26 1 (4 1)	T 050	20 4	0.61		(Teleostei, Cyprinidae)]
2,6-diméthylheptan-4-one	LC50	30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
108-83-8					Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
amines, polyethylenepoly-,	EC50	24,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
fraction					(Daphnia sp. Acute
tetraethylenepentamine					Immobilisation Test)
90640-66-7					
Fatty acids, C18-unsatd.,	EC50	5,18 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
dimers, oligomeric reaction					(Daphnia sp. Acute
products with fatty acids, C16-					Immobilisation Test)
18 and C18-unsatd., branched					
and linear, tetrae					
157707-73-8					
acide p-toluènesulfonique	EC50	> 1.500 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
(contenant au maximum 5 %					(Daphnia sp. Acute
de H2SO4)					Immobilisation Test)
104-15-4					
alcool benzylique	EC50	230 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
100-51-6					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
2,6-diméthylheptan-4-one	EC50	37,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
108-83-8					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
alcool benzylique	NOEC	51 mg/l	21 Jours	, i	OECD 211 (Daphnia
100-51-6					magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine	EC50	6,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
90640-66-7					
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	NOEC	0,5 mg/l	72 h	P seudo kirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	EC50	5,21 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	NOEC	0,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	EC50	73 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	NOEC	44,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
alcool benzylique 100-51-6	EC50	770 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
alcool benzylique 100-51-6	NOEC	310 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
7,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)- phenol 90-72-2	EC50	84 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	NOEC	6,25 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	EC50	46,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	Growth Inhibition Test)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	NOEC	3,55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

** 6.46	Valeur type		Temps d'exposition	Espèces	Méthode
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	EC50	97,3 mg/l	2 h	autre:	autre guide
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16- 18 and C18-unsatd., branched and linear, tetrae 157707-73-8	EC50	402 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	EC10	240 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
alcool benzylique	EC10	658 mg/l	17 h	P seudomonas putida	DIN 38412, part 8

100-51-6					(Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)- phenol 90-72-2	EC0	27 mg/l	16 h	•	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	EC0	16 mg/l			non spécifié

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
amines, polyethylenepoly-,	Non facilement	aérobie	0 %	162 day	OECD Guideline 301 D (Ready
fraction tetraethylenepentamine	biodégradable.				Biodegradability: Closed Bottle Test)
90640-66-7					1650)
Fatty acids, C18-unsatd.,	Non facilement	aérobie	15 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
dimers, oligomeric reaction products with fatty acids, C16-	biodégradable.				Biodegradability: Closed Bottle Test)
18 and C18-unsatd., branched					1 Cst)
and linear, tetrae 157707-73-8					
acide p-toluènesulfonique	biodégradable de façon	aérobie	94 %	20 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent
(contenant au maximum 5 %	inhérente				biodegradability: Zahn-
de H2SO4) 104-15-4					Wellens/EMPA Test)
acide p-toluènesulfonique	facilement biodégradable	aérobie	79 - 80 %	28 Jours	OECD 301 A - F
(contenant au maximum 5 %					
de H2SO4)					
104-15-4 alcool benzylique	facilement biodégradable	aérobie	92 - 96 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready
100-51-6	rachement blodegradable	acrobic	92 - 90 /0	14 Jours	Biodegradability: Modified MITI
					Test (I))
2,4,6-	Non facilement	aérobie	4 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
Tri(diméthylaminométhyl)-	biodégradable.				Biodegradability: Closed Bottle
phenol 90-72-2					Test)
2,6-diméthylheptan-4-one	facilement biodégradable	aérobie	88 %	20 day	OECD Guideline 301 D (Ready
108-83-8					Biodegradability: Closed Bottle
					Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS		_	
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	-3,16		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	-0,96	50 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
alcool benzylique 100-51-6	1,05	20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl)- phenol 90-72-2	-0,66	21,5 °C	EPA OPPTS 830.7550 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Shake Flask Method)
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	3,71	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/vPvB
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Quartz (SiO2) respirable particulates (RCS) >=10% 14808-60-7	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) 104-15-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
alcool benzylique 100-51-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2,6-diméthylheptan-4-one 108-83-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1760
RID	1760
ADN	1760
IMDG	1760
IATA	1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (amines, polyéthylènepoly-, fraction

triéthy lènetétramine)

RID LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (amines, polyéthylènepoly-, fraction

triéthy lènetétramine)

ADN LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (amines, polyéthylènepoly-, fraction

triéthy lènetétramine)

IMDG CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine

fraction)

IATA Corrosive liquid, n.o.s. (Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR 8 RID 8 ADN 8 IMDG 8 IATA 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR III
RID III
ADN III
IMDG III
IATA III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Non applicable
RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Polluant marin
IATA Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable
Code tunnel: (E)
RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/EU):

Consentement préalable en connaissance de cause (649/2012/EU):

Non applicable
Polluants organiques persistants (2019/1021/EU):

Non applicable

EU. REACH, Annexe XVII, relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi (Reglement 1907/2006/CE): Non applicable

Teneur VOC < 3 % (2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hy giène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

49

49b 25

01

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiqué es par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés